



## Demande d'information

-----  
Par oliv

Bonjour

Pouvez vous m'aider concernant un problème que j'ai avec un éleveur concernant le non remboursement d'un montant de réservation d'un animal qui n'a pas été cédé pour cause de raison de sante.

L'éleveur ne rembourse pas et n'ai pas d'information concernant le médiateur, quels sont les actions que je dois mener.

Merci de bien vouloir m'aider

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Commencez par relire le contrat pour savoir si vous avez versé un acompte ou des arrhes, et quelles sont les conditions de remboursement.

-----  
Par oliv

Merci pour votre réponse.

C'est un acompte et les conditions de remboursement ne sont pas indiquées.

-----  
Par yapasdequoi

Un acompte n'est pas remboursable.

L'éleveur doit livrer un animal et vous devez le payer.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187  
[/url]

-----  
Par oliv

D'accord mais dans mon cas l'éleveur a souhaité le garder dans son élevage.

Il nous en a proposé un autre a la place mais nous l'avons refusé car c'est celui que nous avons choisi qui nous convenait.

Peut il proposer de le remplacer par un autre ? car ce n'est pas le même.

Que puis je faire?

Je vous remercie

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Vous voulez acheter un animal malade ? Dans ce cas il faut signer une décharge et renoncer à tout recours envers l'éleveur.

Ou bien vous achetez celui qui est en bonne santé.

Ou vous trouvez un accord amiable pour un remboursement.

Autre option adopter un animal dans un refuge.